

Trifulox®

Herbicide contre les rumex (lampées) et les fougères dans les prairies, pâturages et vergers.

Description du produit en bref

Herbicide contre les rumex (lampées) et les fougères dans les prairies, pâturages et vergers.

Matières actives

400 g/l Asulame

Formulation

Concentré soluble dans l'eau (SL)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6997-2

Mode d'action

L'**Asulam** est un herbicide systémique qui appartient au groupe chimique des carbamates. Il est absorbé rapidement par les feuilles. Il agit en inhibant la division cellulaire dans les points végétatifs. Bien supporté par les légumineuses fourragères, il a une action spécifique sur les rumex et les fougères. Sur les rumex, 2 semaines après le traitement les premiers symptômes sont visibles. Les rumex se décolorent et cessent sa croissance. Sur les fougères, une seule application élimine les repousses pendant 3 à 4 ans.

Utilisation Arboriculture

Fruits à noyaux

Traitement de surface contre les rumex

4.0 l/ha contre les rumex, 6.0-8.0 l/ha contre rumex des Alpes. Traitement par temps poussant avant que les rumex commencent à former des inflorescences. Ne pas utiliser en présence de plantes en fleur.

Fruits à pépins

Traitement de surface contre les rumex

4.0 l/ha contre les rumex, 6.0-8.0 l/ha contre rumex des Alpes.

Traitement par temps poussant avant que les rumex commencent à former des inflorescences. Ne pas utiliser en présence de plantes en fleur.

Utilisation Grandes cultures

Prairies et pâturages

Traitement de surface contre les rumex :

Sur prairies installées 4.0 l/ha contre les rumex, 6.0-8.0 l/ha contre les rumex des Alpes. Traitement par temps poussant avant que les rumex commencent à former des inflorescences. En printemps, le mélange de 2.0 l/ha Trifulox + 25 g/ha Harmony SX montre de bons résultats. Ne pas utiliser en présence de plantes en fleur. Utilisation dès la deuxième année après semis de la prairie. Pour les traitements en automne, il est conseillé d'utiliser Harmony SX.

Sur les jeunes prairies au plus tôt après la deuxième coupe avec 3.0 l/ha

Sur les nouvelles prairies à partir du stade de 3-4 feuilles du trèfle ou de la luzerne 1.0 l/ha Trifulox + 4 l/ha Trifolin jusqu'au stade de 2-4 feuilles des rumex.

Traitement plante par plante contre les rumex :

1 % Trifulox (100 ml dans 10 l d'eau). Traitement par temps poussant en automne avant que les rumex commencent à former des inflorescences. Ne pas utiliser en présence de plantes en fleur. Utilisation dès la deuxième année après semis de la prairie. Pour les traitements en automne, il est conseillé d'utiliser Ally Tabs.

Traitement de surface contre les fougères :

6.0 l/ha peu après le déroulement des feuilles. Ne pas utiliser en présence de plantes en fleur.

Volume d'eau :

Avec la barre de traitement 250 – 500 l/ha
Avec l'atomiseur 250 – 300 l/ha.

Spectre d'efficacité

Très bonne efficacité : Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), rumex crépu (*Rumex crispus*), rumex des Alpes, oseille (*Rumex acetosa*) et petite oseille des prés (*Rumex acetosella*), fougère impériale (fougère aigle, *Pteridium aquilinum*) et fougère mâle (*Dryopteris spp.*).

Bonne efficacité en conditions favorables :

Tabouret des champs, senèves, galinsoga, pâquerettes, ravenelles, séneçons, sorgho d'Alep, véroniques, chénopodes, séneçon jacobée, camomilles et mourons.

Restrictions

Triflox est toxique pour les abeilles, ne pas utiliser en présence de plantes en fleur. Pas de traitements de Rumex en plein été (de mi-juin à fin août). Traiter après le débourrement ou après une première taille avant la formation des pousses à fleurs. Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception : pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection. Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Miscibilité

4 l/ha Triflox peut être mélangé avec 4-6 l/ha Trifolin pour lutter simultanément contre les renoncules. En printemps le mélange de 2.0 l/ha Triflox + 25 g/ha Harmony SX montre de bons résultats.

Rotation culturale

Il est possible de semer un mélange graminée-trèfle sans labour 3 semaines après le traitement. Pour les autres cultures, il faut observer un intervalle de 6 semaines.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

Ne pas traiter durant les fortes chaleurs de l'été ou sur des cultures herbagères souffrant du sec.

Important à savoir

Ne pas utiliser sur les plantes humides. Ne pas traiter sur des plantes en fleur (p.ex. dent-de-lion). Le trèfle et le dactyle peuvent être légèrement freinés, mais ils se rétablissent après la coupe. Ne pas utiliser sur les porte-graines de trèfle. Délai d'attente pour une coupe ou une pâture : 3 semaines pour les vaches laitières, 2 semaines pour le bétail non laitier.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes précautions d'usage.

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS07



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 50 Emballage simple à 5 l

10 02 50 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>